

*Le Président :—*

W. H. Griffin, écrivain, Député-Maître-Général des Postes du Canada, comparait et donne sous serment son témoignage comme suit :

Q. M. Macdonald, ci devant Maître-Général des Postes, donna instruction, n'est-ce pas, que les impressions du département des Postes au Nouveau-Brunswick fussent transférées au *Freeman* aussitôt après la formation du gouvernement actuel?—La chose se fit par une lettre du 20 novembre.

Q. Vous rappelez-vous les instructions qui furent données par M. Macdonald à l'inspecteur?—Je ne puis pas exactement me rappeler comment j'en eus connaissance. Je parlai au lieutenant-gouverneur au moment où il entra en fonction comme Maître-Général des Postes, en l'informant que d'après les arrangements existants, les impressions se faisaient dans les Provinces Maritimes; je lui demandai de me communiquer ses instructions et il me répondit qu'il me les communiquerait dans quelques jours. Il fut écrit une lettre aux termes de la décision qu'il avait prise, et l'inspecteur fut chargé en vertu de cette lettre de donner les deux tiers des impressions au *Freeman* de St. Jean, et l'autre tiers au *Globe* de St. Jean.

Q. Combien de temps durèrent ces arrangements?—Ils durèrent, je crois, jusque vers le mois de février ensuivant, et alors l'inspecteur reçut instruction de donner toutes les impressions au *Freeman*.

Q. Pour quelle raison?—Je ne le sais pas; seulement que c'était là le désir du Maître-Général des Postes.

Q. Qu'est-ce qui fut fait au sujet des prix?—Il y eut quelques difficultés pendant les premiers quelques mois. Les comptes furent examinés par moi, et payés par moi, et les prix furent réglés d'après ceux que nous payions précédemment, et il y eut je crois, des difficultés considérables. Il y eut des discussions au sujet des prix qu'il faudrait payer. Il y a toujours de la difficulté à comparer les prix de l'ouvrage qui se fait en quantités différentes et dans des endroits différents. Nous avions une cédule des prix qui avait été faite par l'imprimeur de la Reine. Elle avait été acceptée par les parties qui faisaient les impressions dans les deux provinces maritimes. Cela se passait dans le mois de juin ou de juillet suivant environ. Je ne pense pas que dans aucun cas à venir jusqu'à ce temps-là nous ayons payé plus cher que nous avions payé antérieurement. Je suis sous l'impression que les prix de la cédule dans certains cas étaient plus élevés et dans d'autres cas moins élevés, mais en moyenne les prix étaient moindres.

(Un état des montants payés à divers journaux pour des impressions du département des Postes est ici présentée au président.)

Q. Savez-vous quels sont les propriétaires de ces journaux? Non; mais je puis trouver quelles sont les personnes qui ont donné les reçus.

Q. Vous avez parlé de deux lettres venant du département, la première écrite en novembre 1873, ordonnant que les impressions du Nouveau-Brunswick fussent données à deux journaux, et l'autre, de date postérieure, apportant un changement à cet égard, et ordonnant que les impressions fussent données au *Freeman* seul; ces deux lettres existent-elles?—Il en existe des copies dans le livres de lettres, et les originaux sont entre les mains de l'inspecteur.

Q. Vous dites qu'il y eut d'abord beaucoup de trouble au sujet des prix?—Avez-vous discuté la question des prix avec quelqu'un?—Seulement par l'entremise de l'inspecteur. Les comptes venaient par l'intermédiaire de l'inspecteur, et il donnait son certificat pour la somme d'ouvrage qui avait été livrée, en mentionnant que l'ouvrage avait été bien fait.

Q. Savez-vous avec qui ont eu lieu les discussions du côté des imprimeurs?—Non; vous pouvez voir que les comptes eux-mêmes contiennent à leur face des corrections faites en encre rouge. Nous n'avons pas payé en entier les prix demandés dans tous les cas.

Q. Ces discussions ont eu lieu alors à St. Jean avec quelque personne représentant le *Freeman*?—Oui; avec l'inspecteur.

Q. Savez-vous quelle était cette personne?—Non.

Q. Est-ce que les papiers ou les comptes le feront voir?—Non.